

Réunion du 15 Février 2016

L'an deux mil seize et le quinze février à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DELIZE Jean, suite à la convocation faite le 10 février 2016, conformément à la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents : M. Jean DELIZE, Maire, M. Michel DELORME et Mme Jacqueline TAILLON, Adjoints, MM. Georges BARDOT, Alexandre BOURRACHOT, Emmanuel COCHET, Daniel GAUTHIER, Mmes Anne-Marie FRISOT, Sylvie VOISIN, Andrée VILOING.

Absente : Mme Nadège HERVOIS,

Secrétaire de séance : M. Alexandre BOURRACHOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016 :

Après lecture du compte-rendu, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016.

Commerce multi-services

Deux candidats se sont présentés : M. Patrick FROISSARD / Mme Catherine BESNAULT et M. Marc BRETON.

Le conseil municipal décide de louer, à compter du 1^{er} mars 2016, à M. Patrick FROISSARD, pour un loyer total mensuel de 1 000 €.

Le conseil municipal décide également de leur mettre à disposition le matériel repris au précédent locataire pour un montant mensuel de 500 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents afférents.

Autorisation d'ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget :

Le conseil municipal autorise l'ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente pour le budget principal selon l'article L1612-1 du CGCT.

Communauté de Communes Entre Somme et Loire :

La commune met à disposition du personnel à la communauté de communes pour divers travaux mais il n'est pas prévu de tarif horaire sans matériel. Le conseil municipal fixe le tarif de mise à disposition de l'agent communal au tarif de 18 € et autorise le Maire à signer un avenant à la convention.

Travaux :

- Les travaux deviennent urgents sur la rue des Quarts et sont à prévoir

Affaires et informations diverses :

- Le Maire fait part au conseil municipal de la décision de Gilly-sur-Loire de fermer le dépôt de « La Velle » pour la partie les concernant. La commune étant locataire de l'autre partie, le conseil municipal décide de fermer ce dépôt à la population et de le réserver au seul usage de la commune.
- Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2014 du SYDESL.
- Le Maire informe qu'un plan de prévention et de mise en sûreté (PPMS) pour l'école doit être réalisé.
- Le Maire informe que la communauté de communes Entre Somme et Loire attend la décision du préfet quant à l'éventuelle fusion avec la communauté de communes du Pays de Gueugnon (CCPG).
Pour préparer cette éventuelle fusion, de nombreuses réunions ont eu lieu pour déléguer de nouvelles compétences et les harmoniser avec la CCPG.
- Le Maire informe que, suite aux attentats, des initiations au premier secours sont organisées à Bourbon-Lancy au Centre de Secours et par la sécurité civile.
- Le Maire informe que la télévision passera à la Haute Définition le 05 avril.
- M. BARDOT propose que l'on réfléchisse à réglementer la vitesse à 70 km/h des entrées et sorties de bourg pour sécuriser les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.